



Vendredi 3 avril 2009
Saint-Séverin

BIOETHIQUE : ENJEUX ET PERSPECTIVES ?

Monseigneur Michel AUPETIT
Vicaire général du diocèse de Paris

Introduction :

L'objet de mon intervention de ce soir concerne la bioéthique et les enjeux des lois de 1994 qui s'apprêtent à être révisées d'ici quelques mois. Non pas tant dans ses aspects techniques que dans leurs enjeux spécifiques. Il me paraît essentiel que le grand public puisse s'emparer de toutes les questions qui vont être débattues, depuis la Gestation pour Autrui (GPA – en d'autres termes les mères porteuses) jusqu'à la recherche sur les cellules souches... Parce que ce qui est en question, au fond, sont les enjeux fondamentaux qui concernent l'homme ; ce que nous mettons en place en terme de lois concerne en définitive notre construction du monde de demain, notre manière de traiter l'homme et la planète, les décisions que nous allons prendre pour eux, pour leur avenir.

✓ Des enjeux nouveaux que l'Eglise se doit de réfléchir en profondeur

Pour approfondir les données techniques de ce qui est sur le point d'être débattu, je vous renvoie à l'excellent ouvrage de la Conférence des Evêques de France, « *Bioéthique, propos pour un dialogue* », paru sous la direction de Mgr d'Ornellas, et destiné à préparer la révision des lois. Lorsque j'aborde ces questions de bioéthique, si, en tant qu'homme d'Eglise, je me contente de me réfugier derrière ma foi, mes interlocuteurs vont en effet systématiquement me renvoyer dans mes foyers... Il apparaît fondamental, pour le chrétien plus que pour n'importe qui d'autre, de tenir une argumentation qui soit fondée sur la raison.

Ce fameux livre publié par nos évêques reprend les 7 points, les 7 grands thèmes que l'ont prévoit d'aborder. Parmi eux, prenons par exemple le cas des prélèvements d'organes en vue de greffes : il y a quelques années, la principale question concernait l'identité des « donneurs ». De 1976 à 1994, quelqu'un qui n'avait pas refusé explicitement le prélèvement d'organes après sa mort était considérée comme un donneur potentiel. Face aux revendications des familles qui dans bien des cas n'étaient pas consultées, la loi a été révisée.



Les Semeurs d'Espérance

A l'heure actuelle en revanche, les enjeux de cette même question du prélèvement d'organes se présentent d'une tout autre manière, interrogeant notre définition de la mort. En médecine, en effet, c'est l'encéphalogramme plat qui a été posé comme signe de la mort clinique. Intervient alors la question du *moment* du prélèvement des organes... Opère-t-on ce dernier lorsque le cœur est arrêté ? Mais quand et pour quel critère décide-t-on de mettre un terme à la réanimation cardiaque ?

✓ L'Eglise et l'éthique du progrès

L'une des questions auxquelles nous avons à répondre en tant que chrétiens est la suivante : est-ce que l'Eglise s'oppose au(x) progrès de la médecine ?

Cette question du progrès est importante, et l'Eglise ne cherche pas à l'éluder. Il n'y a qu'à se reporter pour en être convaincu à l'encyclique *Gaudium et Spes*. Qu'est-ce que le progrès ? Dans le domaine scientifique, progrès signifie découverte, progrès technique. Mais le progrès technique débouche-t-il nécessairement sur le progrès humain ? Prenons tour à tour les exemples du scanner et de la mine anti-personnel. Le premier relève d'un progrès technique incontestable... mais la seconde réalisation entraîne consciemment le handicap des populations, dans le but avoué d'affaiblir l'adversaire. Au niveau technique, elle marque pourtant également un « progrès »... C'est l'éthique qui va nous permettre de juger qu'elle ne constitue pas une avancée pour l'humanité mais bien plutôt une régression.

Prenons de même le cas de la fission nucléaire, utilisée tant pour créer des bombes que pour produire des quantités phénoménales d'électricité... Est-elle progrès dans les deux cas ? Ainsi l'on voit que le progrès technique n'implique pas automatiquement le progrès humain. C'est le rôle spécifique de l'éthique d'évaluer le progrès de l'humanité.

✓ La science répond au « comment » et non au « pourquoi »

Dans le fonctionnement de la pensée humaine on peut distinguer deux méthodes très différentes : la pensée positive (scientifique) et la pensée spéculative.

La pensée scientifique s'exerce sur ce qui est quantifiable, mais ses postulats ne sont jamais de l'ordre de l'absolu ; pour preuve, certains, tenus pour exacts pendant de longues années, se révèlent dépassés aujourd'hui – la physique de Newton par exemple, rendue obsolète par la physique quantique. On peut définir la science comme une méthode d'observation du réel conjugée à sa mise en équation. Elle répond au « comment ».

Mais une autre élaboration de la pensée rationnelle s'intéresse au « pourquoi », à l'au-delà de l'observation. Elle s'interroge sur le sens de l'existence. Dès l'Antiquité, ces grands hommes qui ont donné leur nom à des théorèmes scientifiques étaient avant tout des philosophes, fondateurs d'écoles de philosophie, et non de simples mathématiciens ! Ils se posaient la question du sens des choses.



Les Semeurs d'Espérance

A l'Institut Catholique, l'année scolaire 2008-2009 a été consacrée « Année René Girard ». Ce dernier démontre comment la distinction posée au 16^e siècle par la science entre nature (tout ce qui est donné) et culture (tout ce qui vient de l'homme), n'a plus cours aujourd'hui. La distinction s'efface, et nos hommes de sciences s'attaquent à la philosophie. De leur côté nos philosophes réfléchissent sur les données que leur procurent les sciences actuelles. Des croisements et des interférences s'opèrent entre pensée positive (scientifique) et pensée spéculative (sur le sens des choses). Et l'on en arrive à trouver des scientifiques qui s'érigent en juges des finalités humaines. « La confusion entre nature et culture prive l'homme de ses moyens d'accès » en conclut René Girard.

✓ **L'éthique, empêchuse de « chercher en rond » ?**

Quel rôle peuvent donc tenir par rapport à la science ceux qui se préoccupent d'éthique ?

Aristote disait que « l'homme est la cause intelligente de son agir », signifiant par là qu'il ne peut faire n'importe quoi...mais alors, objecterez-vous, l'homme est-il réellement libre ? L'homme, de fait, est soumis aux lois physiques de notre planète, aux lois physiologiques de sa nature d'homme, à des quantités de contraintes contre lesquelles il ne peut rien... Où se situe donc sa capacité de liberté ?

Il me semble que l'espace de notre liberté concerne spécifiquement notre agir. Nous sommes capables de juger bon et de décider d'accomplir quelque chose. En ce week-end de Carême, par exemple, l'homme peut se donner de bonnes raisons pour dépasser ses instincts et tenter de jeûner – étrange chose que le jeûne, à contre-courant de nos besoins physiologiques élémentaires ! L'homme est capable de poser un acte libre et responsable.

Et l'éthique dans tout cela ? Etudions l'étymologie. Le mot morale vient du latin mores, désignant l'agir de l'homme. Le latin a également donné « mœurs ». En d'autres termes, elle permet de définir comment bien faire... Le terme éthique, lui, vient du grec éthos, qui signifie également agir humain. L'éthique désigne donc la capacité de juger des actes posés en conscience par l'homme. Deux conditions permettent de qualifier un acte d'éthique : il faut qu'il y ait liberté, et il faut que sa finalité soit orientée vers le bien. L'éthique individuelle est à distinguer de l'éthique collective, plus universelle, grâce à laquelle se sont élaborées les lois.

Lorsqu'on met en place quelque chose (et donc a fortiori les recherches scientifiques et techniques), l'éthique va se faire juge du bien-fondé de la chose en question. Loin d'être une façon d'empêcher de « chercher en rond » (sic), elle permet au contraire d'orienter la science vers le bien, vers une finalité morale.

« L'esprit scientifique ne trouve pas en lui-même de quoi fonder une clairvoyance minimale » écrit Jean-Claude Guillebaud dans son livre « Le Principe d'Humanité ». Cela fait écho au fameux « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme » de Rabelais. En d'autres termes, c'est l'éthique qui donne à la science sa légitimité. Et il est légitime que le grand public, au même titre que les spécialistes, s'intéressent à ces questions de bioéthique, puisqu'elles concernent en définitive chacun.



Les Semeurs d'Espérance

✓ **La déontologie, grande absente de la recherche**

Les médecins ont toujours eu un code de déontologie. Le fameux Serment d'Hippocrate, qui ne se voit hélas plus guère respecté aujourd'hui, a été le code de bon comportement de centaines de générations de médecins, montrant une éthique de l'agir médical en mettant, entre autres, en place la garantie du secret médical ou l'interdit de l'avortement. Cela a été de même chez les médecins des civilisations juives ou musulmanes. Mais il n'y a pas de code de déontologie qui soit scientifique.

Il y a quelques mois, je donnais une conférence aux côtés d'une scientifique de renommée internationale. Nous avons abordé la question des embryons hybrides, qui sont fabriqués par transfert d'un noyau humain dans un cytoplasme de vache. Après que j'eus fait part de toutes les incohérences éthiques que le procédé implique, elle affirma tranquillement : « mais il ne faut pas vous inquiéter ces « cybrides » ne sont que du tissu cellulaire ! ». Ce « tissu cellulaire » procède de la même technique qui a donné la brebis clonée Dolly. Il suffit pourtant d'un infime déplacement dans le code génétique pour voir se produire d'immenses modifications et on ne sait pas ce que peut donner cette construction humano-animale, même si 99% de son génome est humain. Les scientifiques sont plongés dans leur recherche. Ils tentent de faire des découvertes pour faire avancer les choses... Mais pourquoi les scientifiques n'ont-ils pas, comme les médecins, un code déontologique ? Parce que les médecins ont à traiter des hommes, et ils voient dans leur « objet d'études » des hommes – des semblables. Leur métier lui-même les accule à des relations interpersonnelles. A contrario, les scientifiques ne voient pas autre chose dans le donné biologique dont ils se servent que des « matériaux », et rien de plus.

✓ **Des questions éthiques vieilles comme le monde...**

Aujourd'hui, nous devons faire face à des problèmes nouveaux parce que la technique nous met devant des cas de conscience nouveaux. La possibilité de modifier le patrimoine génétique permet par exemple la création de chimères, autorisée aujourd'hui en Angleterre pour des fins de recherche. Mais en définitive ces problèmes d'éthique, en particulier la question de l'eugénisme, ne sont pas si nouveaux parce qu'ils se sont toujours posés à l'humanité.

Jusqu'en 12000 avant Jésus-Christ, aux temps archaïques de la civilisation, les sociétés étaient fondées sur le principe du matriarcat. Avec la naissance de l'urbanisation, le patriarcat, fondé sur la filiation généalogique, s'est progressivement étendu. A Rome ou en Chine, on pratiquait l'exposition de l'enfant à la naissance. On amenait l'enfant aux pieds du père. Si celui-ci le prenait dans ses bras, il le reconnaissait officiellement ; en revanche les nouveaux-nés rejetés étaient délaissés et mourraient. A Sparte comme dans toutes les sociétés guerrières, on supprimait les enfants débiles ou chétifs à leur naissance ; chez les Amazones on étranglait les enfants mâles... En résumé, l'eugénisme dirigé a toujours existé.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'eugénisme scientifique, lui, est né aux Etats-Unis à la fin du 19^e siècle. Hitler n'a fait que reprendre les idées des chercheurs américains, et les mettre en œuvre... Avant la Seconde Guerre, en Allemagne, une majorité des médecins étaient derrière Hitler. Le 2^e procès de Nuremberg, qui s'est appliqué au jugement des



Les Semeurs d'Espérance

médecins nazis, a mis en exergue le fait que ces hommes n'avaient pas su écouter leur conscience. Il a fait condamner ces hommes au nom d'une loi supérieure qui aurait du les obliger à ne pas exécuter les ordres reçus. Cette loi universelle, supérieure, a fondé les droits de l'homme. Ces droits d'adressent à tous, parce qu'ils sont fondés sur des principes fondamentaux, qui constituent d'ailleurs les premiers articles de la Déclaration Universelle. Pourquoi aujourd'hui, par exemple, le Président du Soudan est-il condamné par le Tribunal International ? Parce que ce Tribunal a la prétention d'appliquer cette loi supérieure aux lois du pays, reposant sur des fondements intangibles.

✓ **Autonome ou soumis à une loi qui le dépasse : quelle vision de l'homme ?**

Quelle vision anthropologique, quelle vision de l'homme la pensée scientifique induit-elle ? Quelle est celle qui anime le croyant ?

Dans les services de médecine, la plupart des gens ont développé une philosophie kantienne. Qu'est-ce à dire ? Kant soutient que l'homme est une volonté auto-nome -du grec auto-nomos : se donner à soi-même sa propre loi. A contrario, le terme grec « heteronomos » désigne la loi qui vient d'un autre. Les cosmogonies anciennes et les philosophies comme celle d'Aristote, par exemple, suggèrent que l'homme appartient au cosmos. Toute sa tâche d'homme consiste précisément à entrer dans les lois du cosmos, à choisir librement de s'insérer dans cette harmonie qui lui préexiste. De même les pensées de l'écologie prônent l'adhésion de l'homme aux lois de la nature. La religion (du latin religere, ce qui relie... c'est-à-dire, de manière sous-entendue, ce qui relie le transcendant et l'immanent), fait référence à Quelqu'un qui nous donne une direction qui ne vient pas de nous. Le Deutéronome, par exemple, nous dit qu'il y a des actes mortifères : *« Aujourd'hui je place devant vous la vie et le bonheur d'une part, la mort et le malheur d'autre part. Prêtez donc attention aux commandements que je vous communique aujourd'hui: acceptez d'aimer le Seigneur votre Dieu, de suivre le chemin qu'il vous trace, d'obéir à ses commandements, à ses lois et à ses règles; alors vous pourrez vivre »* (Dt 30 ; 15-16). La Bible nous révèle un Dieu qui nous donne des lois engendrant la vie.

A l'inverse de ces conceptions « hétéronomes », la philosophie kantienne, dont nous trouvons déjà les prémisses par exemple chez Rousseau, dans le Contrat Social, affirme que la pensée commence dès que l'homme se pense lui-même. C'est le « Je pense donc je suis ». En d'autres termes, c'est ce que je pense qui est important. Cette subjectivité nous fait sortir de l'objectivité d'une loi préexistante.

✓ **La personne humaine : une inconditionnelle dignité ?**

Qu'est-ce qu'une personne humaine ? A partir d'où commence-t-elle ? A partir de quand, au cours de son développement, peut-elle être qualifiée comme telle ? Les hommes cherchent à statuer... En Allemagne en 1984, des législateurs ont établi que l'embryon devait être considéré comme une personne humaine dès le début de son existence. Ce choix statutaire est basé sur le droit romain qui distingue entre personne et chose. A la même époque en revanche, une parlementaire anglaise Lady Warnock parvint à faire fixer au 14^e jour le début de cette « identité » de personne humaine de l'embryon. Ce statut est basé sur la Common



Les Semeurs d'Espérance

Law anglaise, beaucoup plus floue sur le plan juridique du sujet de droit. Boèce, un philosophe et poète romain au 5^{ème} siècle définissait la personne humaine comme personne en soi, ontologique. Quelques siècles plus tard, en Grande-Bretagne, au 17^e Locke la définit comme celle qui est capable de rentrer dans une relation consciente (ce qui revient au cogito de Descartes). Cette pensée anglo-saxonne se répand aux Etats-Unis, distinguant personne humaine – capable de rentrer dans une relation interpersonnelle, sujet de droit, fondé en dignité- et être humain –simple « mécanique ». Cette distinction entre personne humaine et être humain (embryon, handicapé profond, comateux, Alzheimer) introduit encore une discrimination entre les hommes qui « naissent libres et égaux en droit ».

Ce mode de pensée signifie aussi qu'il n'existe pas de bien et de mal en soi. Il est le règne du relativisme, et conduit à l'éthique procédurale, qui fait florès aujourd'hui. La procédure juste y est, de manière simpliste, celle plébiscitée par le plus grand nombre. On déplace en d'autres termes le mode démocratique vers la morale, et l'on choisit ce qui est bien et mal par consultation de la majorité. Or l'Exode nous conseillait déjà « Tu ne suivras pas une majorité qui veut le mal » Ex 23, 2.

Il y a là à la fois relativisme et fait que l'homme n'a plus de droits intrinsèques par le seul fait qu'il est homme.

Mais en fonction de quels critères peut-on choisir d'octroyer tel ou tel droit à telle ou telle personne ? Prenons le cas des embryons surnuméraires. En France, on produit plus d'embryons qu'il n'est possible d'en implanter - et ce pour multiplier les chances de réussite. En Italie, au contraire, on ne produit que les embryons que l'on va implanter. Or, lorsque l'on a interrogé le Professeur Frydman, père du premier bébé-éprouvette français, sur le statut des embryons produits pour être implantés, celui-ci a déclaré : « si je vois dans les yeux des parents un projet parental, l'embryon est pour moi une personne humaine ; mais si je ne vois rien, son statut oscille entre chose et déchet hospitalier ». On voit bien que dans semblable conception il n'y a plus de critère universel pour être jugé digne d'être une personne humaine ! Tout est livré à la subjectivité de ceux qui se donnent le pouvoir de vie et de mort.

En guise de conclusion : La vie, miracle et vocation

La vie est quelque chose d'extraordinaire. En regardant comment les saumons sont capables de risquer leur vie pour pérenniser leur espèce, on a vraiment l'impression que les vivants sont au service de la vie, que la vie se pose devant elle comme son propre but. Mais justement... l'homme qui a conscience de soi, qui se pense soi-même comme sujet existant, se persuade très facilement que la vie est à son service, qu'elle est au service du vivant qu'il est lui-même.

De même dans la pensée contemporaine, la valeur absolue n'est plus la vie, mais le vivant. Ce qui semble seulement lui importer, c'est que le vivant puisse exprimer tout son potentiel. On introduit alors dans notre rapport à la vie de l'homme la notion de normalité. La valeur ultime devient la biologie, on va juger si le corps est fonctionnel ou non. S'il n'est pas « optimisé » on décide à la place du sujet que sa « vie ne vaut pas d'être vécue ». Cela conduit naturellement à l'eugénisme qui est l'élimination des imparfaits. On introduit des « seuils d'humanité » qui génèrent une discrimination envers ces personnes que l'on préfère ne pas



Les Semeurs d'Espérance

laisser vivre. Aujourd'hui ce type de sélection conduirait à éliminer la plupart des génies que la terre a portés.

Et ce sont tous ces fondements qui se trouvent au cœur des débats qui vont avoir lieu ! Auteur d'une des premières lois humaines écrites, le roi de Babylone, Hammourabi, en 1750 avant Jésus-Christ, explicite ce qui a présidé à cette écriture : « pour que le plus faible soit protégé du plus fort ». La loi naît du désir de sortir de la loi de la jungle. Elle doit donner à tous une égale dignité, quel que soit son âge. De même, en tant que chrétiens, nous croyons que Dieu nous a donné à chacun un même potentiel : devenus Fils de Dieu, il nous rend capables d'aimer comme lui.

Questions de l'Assemblée

- ✓ **Comment envisagez-vous personnellement l'issue du débat de révision des lois de bioéthique ?**

Au cœur de ces débats, il me semble que l'Eglise témoigne d'une certaine autorité parce qu'Elle montre qu'Elle est capable d'une argumentation fondée sur le raisonnement.

Au-delà de ce raisonnement qui nous permet de dialoguer avec le monde, la Cellule de Bioéthique que le Cardinal m'a demandé de mettre en place pose aussi la question de notre place en tant que chrétiens... Il nous faut être là où la société ne va pas. Il ne s'agit pas tant de se dire que nous allons faire de grands projets, mais bien plutôt d'aller et d'être là où notre société a besoin. Mère Teresa a donné sa vie au service de ceux que l'Inde des castes rejetait ; l'Eglise s'est beaucoup investie pour changer le regard porté en Afrique sur les malades du Sida... Ce travail de transformation des regards constitue la mission de l'Eglise. Il est important de savoir vers quoi nous voulons aller pour pouvoir orienter notre agir.

- ✓ **Pour certains sujets vraiment graves, l'Eglise pourrait-Elle demander aux chrétiens une attitude d'objection de conscience ?**

L'objection de conscience n'est pas spécifique ni réservée aux chrétiens. Mais il n'est qu'à relire les propos du bon pape Jean XXIII dans *Pacem in terris*, qui affirme qu'une « loi qui contreviendrait aux valeurs universelles des droits de l'homme serait nulle et non avenue »...

- ✓ **Pouvez-vous nous citer un enjeu concret de la révision des lois de bioéthique ?**

Prenons l'exemple de la recherche sur les cellules souches. En 1994, la France a interdit la recherche sur les embryons. En 2004, cette interdiction a été maintenue, sauf exception : qu'elle aboutisse à des résultats objectifs. Que va-t-il en être 5 ans plus tard ? Aujourd'hui, sur le plan clinique, aucun résultat n'a été obtenu à partir de cellules souches embryonnaires qui ne peuvent être obtenues qu'en détruisant les embryons. Mais des pistes prometteuses semblent en revanche se profiler à partir de cellules souches adultes, pourtant difficiles à



Les Semeurs d'Espérance

obtenir. Par elles, nous parvenons à des cellules reprogrammables, qui permettent aujourd'hui de guérir 58 maladies (contre 0 avec les cellules souches issues d'embryons). Un espoir plus grand encore est permis par la recherche sur les cellules souches du cordon ombilical, avec lesquelles on parvient notamment à guérir des maladies du sang, et même de la fabrication des cellules sécrétrices d'insuline. Au total, 85 maladies... et les cellules en question vous appartiennent ! Il n'existe donc pas de rejet. Des banques de cellules du cordon ombilical ont été mises en place dans de nombreux pays (Espagne, Japon, Angleterre, U.S.). La France est très en retard dans ce domaine.

En 2006, au Japon, le Professeur Yamanaka a renversé un des grands dogmes de la biologie en parvenant à faire revenir des cellules de la peau au stade post-embryonnaire et les utiliser en médecine régénératives. Il n'existe pas pour l'instant d'application thérapeutique à cette découverte, mais la voie de l'avenir est là. Le tout est, pour les chercheurs français, de le reconnaître.

✓ **En matière de bioéthique, la France se trouve-t-elle isolée par rapport aux autres pays européens ?**

Les lois sont très diverses et disparates à l'intérieur des autres pays européens. Il ne s'agit pas pour nous de craindre d'être à la traîne au niveau technique, mais plutôt me semble-t-il de chercher à être en avance sur le plan humain. Suivant les sujets nous n'en sommes pas au même niveau. Il s'agit d'avoir une réflexion de fond, de mettre en œuvre notre raison. La démocratie n'est pas un idéal ni un absolu sur le plan moral !

Les Semeurs d'Espérance. Qui sont-ils ?

Contemplation - Compassion - Évangélisation - Formation. Voici quatre chemins de traverse que les Semeurs tentent d'emprunter pour rencontrer le Christ et en être témoins avec les pauvres.

Depuis 1998, ces jeunes catholiques se retrouvent tous les mois pour passer une nuit devant le Saint-Sacrement à Paris. Ces nuits sont précédées par des enseignements donnés par des témoins de la foi chrétienne : théologiens, journalistes, hommes d'affaires, artistes, philosophes, missionnaires, hauts fonctionnaires viennent dire avec humilité comment oser la vérité et l'espérance de l'Évangile dans des environnements variés.

C'est également avec Marie, par la prière du chapelet, que les Semeurs se préparent à *espérer* le Christ chez les personnes sans-abri, plusieurs soirs par semaine. Il s'agit de cultiver avec elles l'amitié. Elles sont invitées à se joindre aux rassemblements de prières du groupe, à mettre en scène avec lui des paraboles de l'Évangile, et à chanter dans sa chorale.

Un petit clic pour découvrir le site des Semeurs, leurs visages, leurs activités, les comptes-rendus des enseignements passés, la date et le thème de la conférence qui introduira la prochaine nuit d'adoration : www.semeurs.org. Si vous désirez devenir instrument de compassion, oeuvrer pour la nouvelle évangélisation avec les personnes démunies, et vous engager avec les Semeurs, vous êtes invité à contacter Romain Allain-Dupré au 06 13 16 29 08.